



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 17 Mai 2017 à 20h30

Etaient présents:

<u>Mesdames :</u>	<u>Messieurs :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Magaly LISBOA• Marie-Paule RAVANEL	<ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Alexandre FINELLI• Jean-Luc PELLARD• Bernard STENUIT• Franck CASARIN• Benjamin VIARD• Christophe POUTHÉ

Secrétaire de séance : Christophe POUTHÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline LALANDE ayant donné pouvoir à Jean Luc PELLARD
Delphine MAZALEYRAT ayant donné pouvoir à Patrick BABOUHOT
Laurent BETAILLE ayant donné pouvoir à Christophe POUTHÉ
Stéphanie FERRIERE ayant donné pouvoir à Alexandre FINELLI

1) Adoption du dernier compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 15 Mars 2018 qui est voté à l'unanimité sans observation particulière.

2) Modification DETR 19 Grande rue

Le Maire expose que suite à la demande de la Sous-Préfecture, nous devons rajouter sur le plan de financement une recette pour le loyer du dépôt de pain. Après avoir pris conseil auprès de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Yonne, il est proposé de faire un loyer au prorata de la superficie occupé par le dépôt de pain et le restaurant. Sachant que le restaurant n'est pas subventionné, il y a lieu de proratisé le loyer à savoir :

350 euros par mois sans les charges, pour la surface complète soit 85.20m² au total (restaurant 60m², le dépôt de pain 25.20m²).

Le loyer pour le dépôt de pain est donc de 103.32 euros par mois sur 3 ans soit 3 719.52 euros. Le loyer perçu sera déduit de la subvention obtenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le loyer du dépôt de pain pour un montant de 103.32 euros sans les charges.

3) Redevance d'Occupation du Domaine Public Enedis, GRDF, ORANGE 2018

Le Maire expose les différentes redevances à percevoir :

Enedis :

La redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2018, par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité est fixée à 203 € pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants.

GRDF

La redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2018, par les ouvrages de distribution de Gaz est fixée à 308.53 €.

Orange

La redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de télécommunications est fixée comme suit pour l'année 2018 :

Réseau	Km	Prix	Total
Artère aérienne	5,255	52,38 €	275,26
Artère en sous-sol	8,945	39,28 €	351,36
Emprise au sol	1,55	26,19 €	40,59
			667,21

Soit un montant pour la commune de 667.21 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte toutes les RODP à l'unanimité.

4) Consession GRDF

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de concession signé avec GRDF prévoit qu'une redevance sera versée à la commune. Pour l'année 2018, le montant de la redevance s'élève à 674.70 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement de la redevance de la concession.

5) Non valeur- créance éteinte

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu de la trésorerie une demande de créance éteinte, pour un administré concernant l'année 2016, suite à une procédure de rétablissement personnel prononcée par le tribunal d'instance, pour un montant total de 23.23 euros.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte la créance éteinte pour 23.23 euros.

6) Subvention

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à Gisy Loisirs afin d'assurer les nouveaux ateliers qui ont un vif succès et aussi pour le carnaval. Il propose au conseil municipal de prendre en charge le financement du train musical du carnaval pour un montant de 250 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et une abstention, décide d'accorder une subvention de 400.00 euros pour le carnaval sachant que cette manifestation devient une activité incontournable pour redynamiser la commune.

7) Devis divers

Monsieur le Maire propose plusieurs devis pour différents travaux sur la commune :

Cimetière

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une mise au norme de notre jardin du souvenir et d'installer un support pour les épitaphes des personnes inhumées. Deux devis ont été faits :

Cimtéa : 2 642.16 euros TTC sans les plaques épitaphe.

Granimond : 2 836.80 euros TTC avec les plaques épitaphe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Granimond pour un montant de 2 836.80 euros TTC.

Curage des fossés :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FINELLI qui expose qu'il est nécessaire de procéder au curage et à l'envolement du fossé de la Rue des Pêcheurs, Deux devis ont été faits :

Girard : 22 016.00 euros HT

Rougeot : 29 474.15 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise Girard pour un montant de 22 016.00 euros HT.

Monsieur CASARIN, propose de mettre en place un MAPA (marché à procédure adapté) pour échelonner le curage des fossés sur 3 ans.

Souffleur de feuilles mortes : le conseil donne un accord de principe pour l'acquisition d'un souffleur.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire informe :

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) : La Communauté de Communes Yonne Nord a le projet de passer en FPU afin d'obtenir plus de dotation de l'Etat. Suite à une réunion entre la DDFIP et les élus de la CCYN, pour expliquer le mode de fonctionnement et la mise en place du système, il s'avère qu'une partie des recettes des communes serait versée directement à la CCYN. Cette dernière serait dans l'obligation de reverser aux centimes d'euro près le montant défalqué aux communes.

Ceci est une information, car les élus sont dans l'attente d'une rencontre avec les services de la Préfecture pour savoir quels seront exactement les montants

récupérés par la CCYN ? Il faudra à plus ou moins long terme délibérer sur ce sujet.

AXA : Mme DRUART conseillère AXA demande une exclusivité publicitaire sur la commune afin de proposer des contrats d'assurances complémentaires attractifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse la proposition, sachant que la CCYN propose « ma mutuelle pour tous ».

Transformateur Rue Saint Pregts : Monsieur le Maire informe que la succession de M. Combescot a donné son accord pour vendre les parcelles cadastrées E 51 et E 50 pour une superficie de 25 m² pour un montant de 200 euros. La commune va prendre contact avec le notaire pour effectuer les démarches nécessaires.

TIPI : Monsieur le Maire informe que suite à la mise en place du TIPI avec la trésorerie pour le paiement des factures assainissement, 29 personnes ont payé par internet.

Circulation : Un administré a envoyé un courrier afin de signaler le non-respect du STOP au croisement de la Rue Saint Pregts et du Chemin de Ronde ainsi que la vitesse excessive des véhicules légers et des poids lourds. En ce qui concerne les poids lourds, un courrier a été envoyé à l'entreprise Chèze de la Chapelle sur Oreuse qui a fait le nécessaire auprès de leurs clients. Le président de la CCYN a également été informé du contenu de cette lettre. Le maire est intervenu auprès de la gendarmerie de Pont sur Yonne.

GROUPAMA : Suite au changement de la pompe de reprise du circuit sous vide de la station d'épuration, Groupama nous a fait parvenir un chèque de 975.64 euros. La réparation a coûté 6274.98 € TTC.

Petits Ecureuils : Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au changement de bureau de l'association des Petits Ecureuils, les nouveaux membres n'ayant pas encore la signature, la commune a avancé les fonds pour acheter les chocolats pour les Pâques des petits Gisois. Les Petits Ecureuils nous reversent la somme de 378.15 euros.

Demande d'acquisition d'une parcelle communale : Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par M. POUTHÉ. Il souhaite acheter une parcelle communale cadastré ZN 90 qui est enclavée sur son terrain afin de pouvoir le clôturer. Le conseil donne un accord de principe. M. le Maire prendra contact avec le service des domaines.

Remerciements : Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements de l'ECAL et de l'ADAVIRS pour les subventions communales.

Rénovation de la bibliothèque : Le Conseil Municipal des Jeunes propose de donner un « coup de fraîcheur » à la bibliothèque. Le tri des vieux livres sera effectué pour les vendre au vide grenier et les murs seront peints afin de rendre la bibliothèque plus attractive. Des bénévoles seront présents pour leur apporter de l'aide.

Monsieur le Maire rappelle le calendrier suivant :

- Le Mercredi 23 mai après-midi : Nettoyage des trottoirs par une entreprise spécialisée,
- Le Dimanche 10 Juin : Concours de pêche de la commune.
- Le Dimanche 17 Juin : l'association Belle Epoque passera à Gisy entre 9h30 et 12h00 (défilé de voitures de collection),
- Le samedi 22 Juin : Les feux de la Saint Jean organisé par Gisy Loisirs,
- Le vendredi 29 Juin : La kermesse de l'école (à Gisy).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 22 Mai 2018

Le Maire

Patrick BABOUHOT